

Vers une formation performante

Accueil (<https://ouverture2020.fr>)

/ Nos analyses (<https://ouverture2020.fr/c/nos-analyses/>) / Vers une formation performante



Vers une formation performante

📅 5 janvier 2021 (<https://ouverture2020.fr/article/4316-vers-une-formation-performante/>)

👤 Overture 2020 (<https://ouverture2020.fr/article/author/ouverture-2020/>)

📁 Nos analyses (<https://ouverture2020.fr/c/nos-analyses/>)

💬 Comments are Closed

📄 4



La formation est le véritable poumon de la FFE.

Incontournable pour les bénévoles et les professionnels qui souhaitent intervenir auprès de publics, nécessaire pour celles et ceux qui s'investissent dans la vie fédérale, elle est aussi un levier motivant pour toute personne intéressée par la vie de son club. Ce secteur doit offrir la chance à chacun d'acquérir de nouvelles compétences par un parcours accessible, de qualité, réglementé, et épanouissant.

Quelles sont les formations aujourd'hui ?

À l'initiative des Ligues, des Comités Départementaux ou de la FFE, des stages de formation d'initiateur, d'animateur (DIFFE ou DAFFE) et d'entraîneur (DEFFE) sont organisés à travers le territoire national. Ces trois diplômes (Diplômes d'Initiation, Diplômes d'animation, Diplôme d'Entraîneurs) sont délivrés par la FFE.

Le financement de ces stages est à la discrétion des organismes qui les organisent (clubs, CDJE, Ligues, autres)

D'autres types de formations sont également abordés dans les documents de la FFE : le BAFA approfondissement échecs, le DEUST (Diplôme d'Études Universitaires scientifiques et techniques), Agent de Développement, etc... , mais ne relèvent pas directement de la FFE.

Les arbitres sont formés par les stages organisés par la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA).

2269 personnes sont aujourd'hui titulaires d'un diplôme fédéral.

Les formations sont données par les titulaires des diplômes DAFFE 2 (pour les stages d'Initiateurs et d'animateurs) et DEFFE 3 (pour les stages d'entraîneurs).

Nos constats

Un secteur en perte de vitesse

Le dernier rapport de la Direction Nationale du Développement, joint lors de la dernière assemblée générale ordinaire, montre des chiffres absolument alarmants :



- 190 stagiaires (total de tous les diplômés) en 2019 contre 325 en 2014, ce qui constitue la plus faible participation depuis 2008 ;
- Le BAFA approfondissement Jeu d'Échecs (convention signée en 2015 avec l'UCPA) ne compte en 2019 aucun stagiaire.

Les signatures de conventions partenariales, comme pour le secteur scolaire, ne doivent pas être considérées comme une fin en soi.

Leurs objectivations, la mise à disposition de ressources et l'accompagnement de celles-ci sont les vrais facteurs de réussite.

Un secteur plombé par la privatisation et le conflit d'intérêt

La Commission formation devenue Direction Nationale de la Formation qui existait il y a une dizaine d'années a été démantelée en 2013 pour faire place à une Direction Nationale du Développement. Pilotée par une seule personne, elle-même économiquement dépendante de ce secteur, cette direction confisque depuis de nombreuses années la politique fédérale en matière de formation.

Ce conflit d'intérêt évident est devenu caricatural lorsque cette même personne, alors qu'elle était Vice-Président de la FFE et Directeur du Développement a fait signer un accord de partenariat entre la FFE et l'association dont elle tire ses revenus (le PSEJE).

Les réformes et changements successifs, loin d'améliorer une organisation déjà sujette à caution n'ont obéi qu'à des logiques de courtes vues et de privatisations. Ils ont amené le secteur de la formation à un état d'abandon de la part des instances dirigeantes de la FFE qui n'engage ni moyens ni contrôle.

Les règlements prévoyaient que seuls les ligues et CDJE avaient le pouvoir d'habiliter les stages. Ce garde-fou a été supprimé en 2013. Le Directeur du Développement a été autorisé à homologuer ses propres formations privées, qui plus est à un tarif 2 fois supérieur à celui du cahier des charges de la FFE.

Une absence de compétence manifeste pour la gestion des formations

Extrait du rapport des directions nationales du développement et de l'entraînement : « face à la complexité des démarches, il faudrait sans doute avoir de l'aide des spécialistes en la matière. » (page 4/8).

La gestion des stages, des examens, des contenus démontre l'absence de compétences pédagogiques mais aussi de connaissance du milieu de la formation et de son financement.

Le contenu des stages ne devrait en aucune façon être consacré entièrement aux notions échiquées ne de bases, lesquelles devraient être un prérequis en possession des stagiaires. En revanche, des notions

indispensables à la tenue d'un cours ou d'une animation sont partiellement ou totalement absentes des stages : pédagogie, psychologie, processus d'acquisition des connaissances, préparation et gestion d'un cours, gestion de situations conflictuelles, notions de responsabilités, formation pour la prévention des violences, etc...

Le matériel pédagogique à disposition

Les documents liés à la formation qui sont sur le site internet de la FFE sont nombreux. En revanche, il n'aura échappé à personne que leurs organisations et leurs cohérences plonge toute personne en recherche d'informations dans le plus grand embarras.

Trop de documents ont été empilés les uns sur les autres de façon anarchique, sans aucune cohérence. Leur utilité et leur pertinence n'ont pas été assez vérifiés. Sur la forme ils comportent parfois des énormités, comme ce document sur les horaires types d'un animateur salarié qui préconise « 42h de travail par semaine ».

Très récemment, ces documents, mis à disposition gratuitement à la FFE par convention, ont fait l'objet d'un scandaleux rachat de droits d'auteur au bénéfice du PSEJE. La plupart de ces documents existait préalablement à l'existence du PSEJE, et sont en libre accès éditorial, renforçant le conflit d'intérêt évoqué ci-avant.

Notre analyse

Encore plus que pour les autres secteurs de la FFE, celui de la Formation demande un vaste audit et une refonte quasi intégrale.

La formation est une thématique ardue, très technique, voire rébarbative, mais néanmoins capitale pour le moyen et le long terme de la FFE.

Nous proposons une vraie refonte, complète, rationnelle, et basée sur un projet d'ensemble élaboré au préalable, qui prend en compte l'ensemble des aspects du problème.

Nos propositions





Le secteur de la formation doit redevenir une structure à part entière, collégiale, responsable, organisée et divisée en secteurs dont chacun des membres aurait la responsabilité opérationnelle. Afin de redonner de la cohérence et une vision d'ensemble, cela doit regrouper tous les aspects de la formation : initiation, animation, entraînement, formation de dirigeants de clubs, de directeurs de groupes interclubs, d'organisateur d'évènements, etc...

Cette structure doit également maîtriser l'ensemble des processus, depuis la création des livrets de formation jusqu'à la délivrance des diplômes, en passant par le contrôle des examens, le suivi des stages, la formation continue et la surveillance des situations de conflits d'intérêts.

Nous proposons de doter cette structure de formation d'un corps de formateurs, comme la DNA le fait avec ses superviseurs. Fer de lance du secteur Formation de la Fédération, ils devront créer ou renouveler l'ensemble des domaines (cursus, stages, examens, programmes) de la formation fédérale.

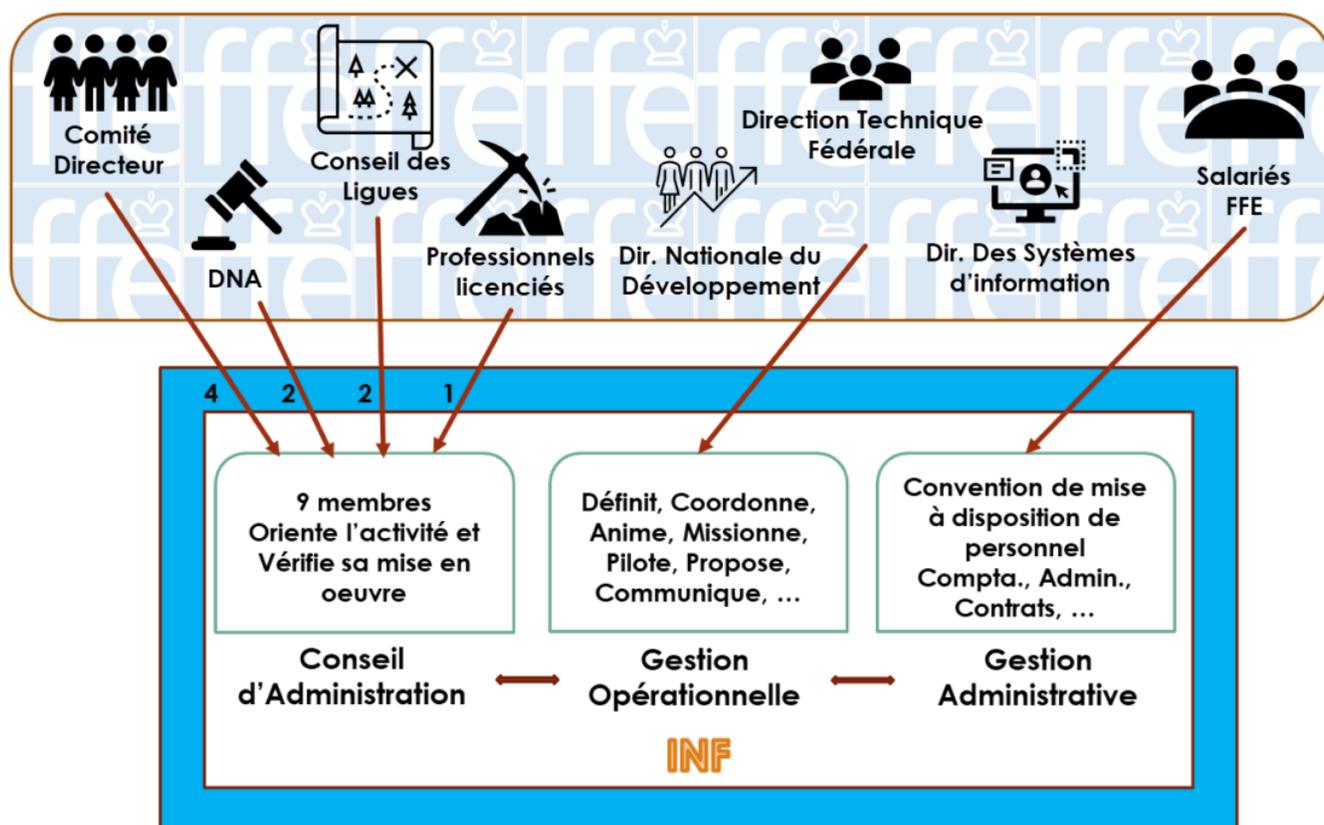
Cette nouvelle structure permettra de s'inscrire dans l'évolution législative et réglementaire de la formation professionnelle en France (Compte Personnel de Formation, Opérateur de Compétences, marque Qualiopi, etc) et d'ouvrir une nouvelle relation entre les professionnels (animateurs, entraîneurs) et la FFE, notamment en ouvrant de nouveaux financements.



Le corps de formateurs aura aussi en charge l'innovation en matière de formation afin d'amener un nouveau public vers plus de compétences (dirigeants, officiels, etc.).

Action N°1 : Création de l'Institut National de Formation – INF

Comme la grande majorité des fédérations sportives françaises, nous créerons un institut national de formation (INF), de statut juridique association 1901, dont la gouvernance sera élargie aux acteurs professionnels et territoriaux.



Un corps de formateur sera recruté et associé à la gestion opérationnelle de l'INF.

L'INF sera piloté par la Direction Technique et du développement (voir notre projet de gouvernance) et rendra compte régulièrement au conseil d'administration de l'avancement des différents projets.

La gestion administrative et courante de l'INF sera réalisée par les salariés de la FFE au travers d'une convention de mise à disposition (en nombre d'heures).

Cette structure juridiquement indépendante de la FFE, permettra d'être agréée Organisme de formation, de gérer la TVA spécifique, de solliciter les financements OPCO au travers une certification Qualiopi, les financements des CPF, etc.



L'INF mettra en œuvre le Plan Fédéral de Formation qui sera voté par la FFE, mais aussi les axes de

professionnalisation proposés directement par le Conseil d'Administration de l'INF. Pour cela, la FFE allouera un budget à l'INF en plus des financements propres aux formations qui seront dispensées. Nous pensons allouer 250 000 € à l'INF sur la mandature (sous réserve des conclusions de l'audit financier de la FFE).

Action n°2 : Le corps des Formateurs

Nous recruterons sur le territoire des licenciés bénévoles motivés et compétents, qui devront mener la réforme en profondeur de la Formation au sein de la FFE.

Leur mission :

- Recenser les besoins ;
- Repenser les formations, diplômantes ou non ;
- Refondre le contenu des formations ;
- Repenser l'accès au diplôme ;
- Crédibiliser les examens (correcteurs, examens en ligne, contrôle continu, etc.) ;
- Ouvrir la réflexion sur les métiers et les partenariats nécessaires.

Ce travail ne pourra se faire qu'avec l'appui des territoires (CDJE et Ligues) et des professionnels (animateurs, entraîneurs, intervenants rémunérés). Comme pour l'arbitrage, il existera un intermédiaire ligues entre l'INF et les besoins du terrain sous la forme de directeurs régionaux capables d'identifier les besoins locaux et de mettre en œuvre leur résolution en intermédiant auprès de l'INF.

Pour éviter les dérives de conflits d'intérêt et de privatisations abusives, nous mettrons en place une instance représentative des organes déconcentrées (conseil des Ligues et commissions participatives CDJE) et la mise en place d'un groupe élu de professionnels, qui travailleront avec ce corps de formateurs.

Ce corps de formateurs sera sous l'autorité du Directeur Technique Fédéral adjoint.

Remarque

Les professionnels (animateurs, entraîneurs, intervenants rémunérés) autres que les joueurs professionnels, n'ont pas de reconnaissance au sein de la FFE. Il est nécessaire voire vital pour notre développement que ces professionnels soient les mieux formés possible.

Dans une volonté de partenariat gagnant-gagnant avec eux, leur suivi de parcours de formations voire de professionnalisation, aura une visibilité et un espace sur le site fédéral (Service aux clubs).

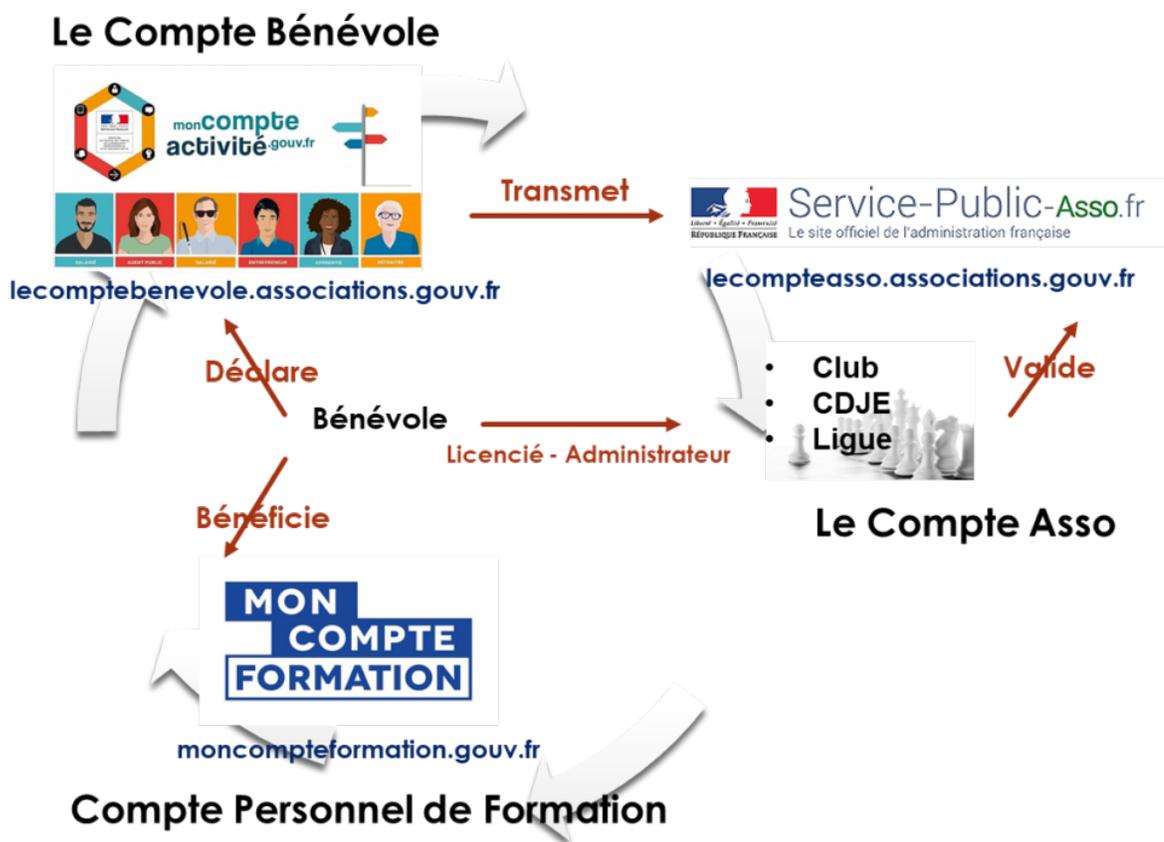
Action N°3 : Assurer un financement pérenne

En 2022, il n'y aura pas de financements Opco et CPF (compte personnel de formation) sans certification



Qualiopi. L'INF devra en priorité obtenir cette certification, permettant à nos bénévoles de bénéficier de leur CPF pour financer leur formation de dirigeants, d'officiels, ou autres.

Depuis 2018, chaque bénévole peut transformer une partie de ses heures de bénévolat en euros de formation sur son compte CPF.



Nous accompagnerons ce dispositif sur le terrain avec les ligues et les CDJE.

L'INF, de par son statut, pourra prétendre à la perception de la taxe professionnelle (notamment pour la mise en œuvre de CFA-contrat d'apprentissage) et des subventions régionales pour la VAE.

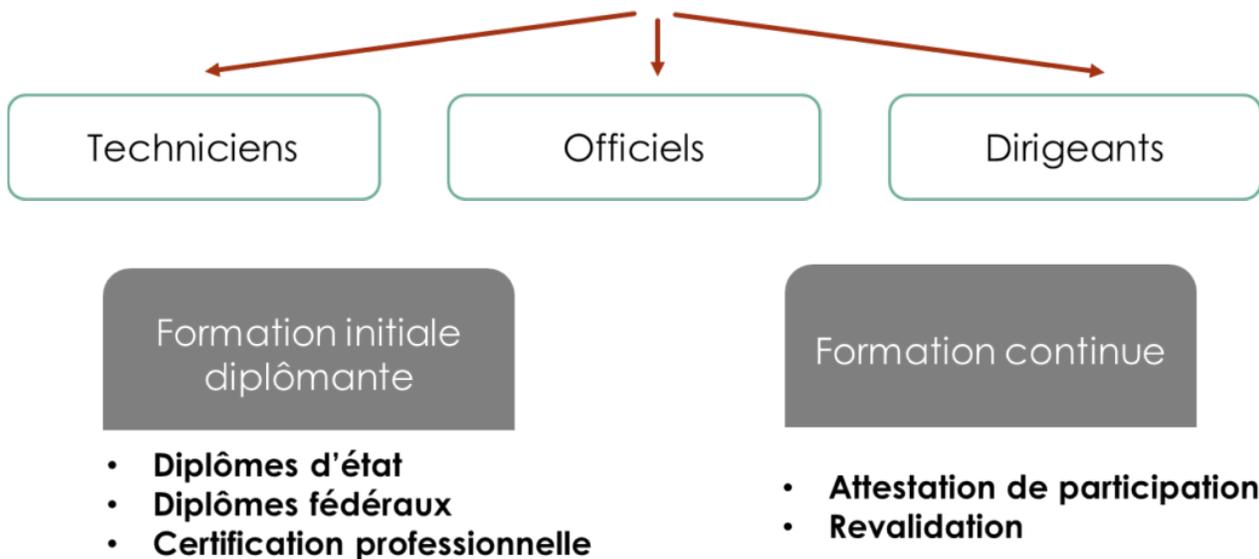
Action N°4 : Modernisation des outils de formations

Nos outils de formations doivent être modernisés pour répondre aux problèmes d'accessibilité, de digitalisation des données. Ils doivent permettre d'être réactifs et de faire des gains de production afin de limiter les coûts (examens, etc.).

Ils doivent aussi répondre à l'ensemble des besoins.



Les formations répondent aux besoins des 3 familles



Par exemple, la création d'une formation pour les directeurs de groupe (Officiels) pourrait recouper des éléments de formations des arbitres mais complétée par des éléments ou outils très spécifiques (outils de gestion des déplacements).

L'introduction d'outils modernes de diffusion de connaissance sera amplifiée (Massive Open Online Course, E-learning, visioconférences) mais tout en gardant une vigilance sur le rythme d'apprentissage notamment en systématisant le tutorat.

Pour cela, le site fédéral sera complété par la mise en œuvre de boîtes à outils adaptées à chaque famille (service aux clubs).

Cette réforme sera menée sous la supervision de notre Direction des systèmes d'information et des outils de formation à distance (voir notre projet de gouvernance).

Notre projet de réforme est un projet de grande ampleur. Il est conforme à celui de toutes les fédérations sportives qui mettent la formation au cœur de leur développement.

Il ne peut être dissocié de l'ambition affichée dans les secteurs du développement scolaire, de l'aide aux dirigeants pour la gestion de leurs clubs, et de toute la bonne santé fédérale en général.

L'abandon du domaine de la Formation par les instances fédérales est une grave anomalie à laquelle il faut remédier.

